RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00483
Numéro SIREN : 508 065 034
Nom ou dénomination : 60 degrés

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2018 sous le numéro de dépôt 1243

cerfa N° 10937 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 16 avenue du Beauvaisis 60000 BEAUVAIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 50806503400037 — Néant ☐ *

60-01
Greffe du Tribunal de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 1243
18 JUIN 2018
RCS Beauvais
N°
N° de gestion 2008B483

Exercice N clos le, 30092017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 613	AG 1 613	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	54 346	AS 25 655	28 692
	Autres immobilisations corporelles	AT	307 292	AU 205 439	101 853
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	10 136	CV	10 136
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	11 360	BI	11 360
	TOTAL (II)	BJ	384 748	BK 232 707	152 041
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 413	BM	5 413
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	20 755	BU	20 755
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	419 297	BY 9 510	409 787
	Autres créances (3)	BZ	56 069	CA	56 069
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	100 000	CE	100 000
	Disponibilités	CF	782 582	CG	782 582
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 035	CI	9 035
	TOTAL (III)	CJ	1 393 151	CK 9 510	1 383 641
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 777 898	1A 242 217	1 535 681

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : † Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10938 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 540.)	DA	40 540
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	95 306
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 978
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	654 249
	Report à nouveau	DH	274 383
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	80 174
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 159 629
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 300
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	30 300
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	90
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 899
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 363
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	97 311
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 275
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	18 290
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	65 525
	TOTAL (IV)	EC	345 752
	(V) Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 535 681

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	304 363
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2051-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10167 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	67 370	FB		FC	67 370	
	Production vendue — biens *	FD	2 295 983	FE		FF	2 295 983	
	Production vendue — services *	FG	15 369	FH		FI	15 369	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 378 722	FK		FL	2 378 722	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	18 094	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 072	
	Autres produits (1) (11)					FQ	77	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 398 965	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	59 962	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-3 825	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	808 564	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 260	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	613 180	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	25 881	
	Salaires et traitements *					FY	495 296	
	Charges sociales (10)					FZ	216 051	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *					GA	42 058	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	9 510	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	300	
	Autres charges (12)					GE	3 401	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 273 638	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	125 326	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	136	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 572	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 709	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 135	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 135	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-427	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	124 900	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10947 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 282
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 694
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	2 976
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	2 303
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	267
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	30 000
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	32 570
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	-29 594
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	15 131
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 403 650
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 323 475
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	80 174

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	1 094
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	1 626
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 072
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Frais de réparation d'un plot de signalisation de la ville de Beauvais	81	
Frais de dédommagement de deux clients	597	
Charges sur exercices antérieurs (retenue de garantie payée et mal	1 626	
imputée sur exercices précédents)		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Retenue de garantie payée et mal imputée sur exercices antérieurs	1 626	

N° 2053-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

	Détail produits et charges exceptionnels	2053_7

Détail des produits et charges exceptionnels -- Cadre 7	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC	267	
Dotation pour risque pour litige avec Novamonde	30 000	
Produits sur exercices antérieurs (trop perçu sur un rbt de RG, compte CCMO)		482
CI apprentissage		800
Cession d'un véhicule		1 667
Chèque jamais tiré de Histoire d'Entreprise		27
Total	30 267	2 976

cerfa N° 10169 * 21
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise 60 DEGRES — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 613	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements[1] et aménagements des constructions (Dont Composants M2)		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	43 765	KT		KU	18 140
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	94 483	KW		KX	750
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	190 215	KZ		LA	21 944
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	328 462	LO		LP	40 834
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	10 000	8V		8W	136
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	11 360	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	21 360	LR		LS	136
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	351 435	ØH		ØJ	40 970

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 613	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	7 558	MK	54 346	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	95 233	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	99	MQ	212 060	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers[1]	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	7 658	NH	361 639	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	10 136	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 360	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	21 496	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	7 658	ØL	384 748	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2054-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10171 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 30092017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES

Néant ☑ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa N° 10172 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	1 613	PF		PG		PH	1 613
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 640	QA	5 306	QB	7 291	QC	25 655
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 686	QE	6 359	QF		QG	25 045
	Matériel de transport	QH	150 100	QI	30 393	QJ	99	QK	180 394
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	196 426	QV	42 058	QW	7 391	QX	231 094
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	198 039	ØP	42 058	ØQ	7 391	ØR	232 707

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW – NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10949 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 60 DEGRES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	30 300	4C		4D	30 300
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	30 300	TW		TX	30 300
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	9 510	6V		6W	9 510
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	9 510	TZ		UA	9 510
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	39 810	UC		UD	39 810
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	9 810	UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ	30 000	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10950 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	11 360	UV	UW 11 360
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	15 474	15 474	
	Autres créances clients	UX	403 824	403 824	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY	18	18	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	27	27	
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	15 958	15 958	
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 482	5 482	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	32 705	32 705	
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 879	1 879	
	Charges constatées d'avance	VS	9 035	9 035	
	TOTAUX	VT	495 761	VU 484 401	VV 11 360
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	90	90		
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	65 899	24 509	41 390	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	97 311	97 311		
Personnel et comptes rattachés	8C	29 066	29 066		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	38 368	38 368		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 037	5 037		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 804	2 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	23 363	23 363		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	18 290	18 290		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L	65 525	65 525		
TOTAUX	VY	345 752	VZ 304 363	41 390	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	29 274	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

N° 2057-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10951 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N clos le : 30092017

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	80 174
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	15 131
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme					WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	95 305

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		– imposées au taux de 0 %					WH	
		– imposées au taux de 19 %					WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 *undecies*)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	28 946
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	28 946

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	66 359
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	66 359

XJ	
XL	
XO	

N° 2058-A-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	01 an
Brevets	01 an
Agencements, aménagements des terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencement des constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	de 1 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 10 à 15 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	N/A

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur

d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires et consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont les suivants : CICE 4T2016 de 6820 euros, rectificatif sur CICE 2014 à ne pas déduire pour 2378 euros et CICE 01/01/17 – 30/09/17 de 23705 euros.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de constitution de leur fond de roulement.

ACG D'AUBREBY GARÇON

Audit - Conseil - Gestion
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

ncent d'AUBREBY
nédicte GARÇON

perts-Comptables Diplômés
crits au Tableau de l'Ordre de Lille
mmissaires aux Comptes
embres de la Compagnie Régionale de Douai

« 60 DEGRES »
Société par Action Simplifiée
Au capital de 30 100 €

16, avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

ACG D'AUBREBY GARÇON

Audit - Conseil - Gestion
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

ncent d'AUBREBY
nédicte GARÇON
perts-Comptables Diplômés
crits au Tableau de l'Ordre de Lille
mmissaires aux Comptes
embres de la Compagnie Régionale de Douai

« 60 DEGRES »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30 100 €

16, avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS

Siret : 508 065 034 00037

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée « **60 DEGRES** » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les mentions figurant dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- l'état des provisions suite à un litige en cours avec un client.

- le nouveau capital social qui s'élève à 30 100 € suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 février 2018.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas relevé d'élément significatif donnant lieu à une appréciation particulière.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe en nous assurant de leur correcte application.

- Notre audit a été orienté sur les cycles les plus significatifs :

. La trésorerie : vérification de la réalité et des montants figurant sur les comptes annuels avec les comptes bancaires, placements et emprunts en cours à la clôture de l'exercice.

. Les clients-ventes : confirmation auprès des tiers, validation de la séparation des exercices et cadrage du chiffre d'affaires.

. Les fournisseurs-achats : confirmation auprès des tiers, validation de la séparation des exercices, examen analytique et réalité des charges.

. Le personnel : cadrage des rémunérations et des charges sociales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Nicolas lez Arras
Le 9 mars 2018

Alain FONTAINE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Douai

Vincent d'AUBREBY

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Douai

Société : **60 DEGRES** Utilisateur : Victor Debil-Caux Edité le : 30/01/2018 à : 09:49:56

Bilan Actif - 60 DEGRES

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/09/2017	Net au 30/09/2016	Variation Valeur	%
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche & développement						
Concessions, brevets	1 613	1 613				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles / avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, mat. & out. industriels	54 346	25 655	28 692	16 124	12 567	78
Autres immobilisations corporelles	307 292	205 439	101 853	115 911	-14 058	-12
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations en cours / avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations & créances rattachées	10 136		10 136	10 000	136	1
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 360		11 360	11 360		
TOTAL I	**384 748**	**232 707**	**152 041**	**153 396**	**-1 355**	**-1**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières et autres approvisionnements	5 413		5 413	8 673	-3 260	-38
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires finis						
Marchandises	20 755		20 755		20 755	
Créances						
Clients et comptes rattachés	419 297	9 510	409 787	355 641	54 146	15
Fournisseurs débiteurs	654		654	9 423	-8 769	-93
Avances et acomptes versés sur commandes				27 851	-27 851	-100
Personnel	45		45	25	20	77
Etat impôts sur bénéfices	15 958		15 958	47 710	-31 752	-67
Etat taxes sur chiffre d'affaires	5 482		5 482	35 992	-30 511	-85
Autres créances	33 930		33 930	34 361	-431	-1
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000		
Disponibilités	782 582		782 582	608 677	173 905	29
Charges constatées d'avance	9 035		9 035	5 980	3 055	51
TOTAL II	**1 393 151**	**9 510**	**1 383 641**	**1 234 334**	**149 306**	**12**
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Prime de remboursement des obligations						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL III						
TOTAL ACTIF	**1 777 898**	**242 217**	**1 535 681**	**1 387 730**	**147 952**	**11**

Société : **60 DEGRES** Utilisateur : Victor Debil-Caux Edité le : 30/01/2018 à : 09:49:56

Bilan Passif - 60 DEGRES

	Net au 30/09/2017	Net au 30/09/2016	Variation Valeur	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	40 540	40 540		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	95 306	95 306		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	14 978	14 978		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	654 249	593 283	60 966	10
Report à nouveau	274 383	274 383		
Résultat de l'exercice	80 174	60 966	19 209	32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total I	**1 159 629**	**1 079 454**	**80 175**	**7**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits d'émission de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total II				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	30 300		30 300	
Total III	**30 300**		**30 300**	
FONDS DEDIES				
Sur subventions de fonctionnement				
Autres fonds dédiés				
Total IV				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	90	127	-37	-29
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- Emprunts	65 899	95 173	-29 274	-31
- Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
- Divers				
- Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	23 363	18 409	4 953	27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	97 311	62 867	34 445	55
- Personnel				
- Organismes sociaux	29 066	32 098	-3 032	-9
- Etat impôts sur les bénéfices	38 368	60 349	-21 980	-36
- Etat taxes sur chiffre d'affaires				
- Autres dettes fiscales & sociales	5 037	4 827	210	4
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	2 804		2 804	
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	18 290	5 613	12 678	226
Total V	65 525	28 814	36 711	127
Ecarts de conversion passif	**345 752**	**308 276**	**37 477**	**12**
TOTAL PASSIF				
	1 535 681	**1 387 730**	**147 952**	**11**

Société : **60 DEGRES** Utilisateur : Victor Debil-Caux Edité le : 30/01/2018 à : 09:49:56

Compte de résultat - 60 DEGRES

	Du 01/10/2016 Au 30/09/2017	% C.A.	Du 01/10/2015 Au 30/09/2016	% C.A.	Variation Valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Vente de marchandises	67 370	3			67 370	
Production vendue	2 311 352	96	1 706 264	99	605 088	35
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	18 094	1	8 751	1	9 343	107
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	2 072		52 609	3	-50 537	-96
Autres produits	77		45		33	73
Total	**2 398 965**	**100**	**1 767 669**	**103**	**631 296**	**36**
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	59 962	3			59 962	
Variations de stocks (marchandises)	-3 825				-3 825	
Achats de m. p. & aut. approv.	808 564	34	519 684	30	288 880	56
Variations de stocks (m. p.)	3 260		7 196		-3 936	-55
Autres achats & charges ext.	613 180	26	357 093	21	256 087	72
Impôts, taxes et vers. assim.	25 881	1	32 913	2	-7 032	-21
Salaires et traitements	495 296	21	505 586	29	-10 290	-2
Charges sociales	216 051	9	208 959	12	7 092	3
Amortissements et provisions	51 868	2	54 412	3	-2 544	-5
Autres charges	3 401		52 267	3	-48 866	-93
Total	**2 273 638**	**95**	**1 738 110**	**101**	**535 528**	**31**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**125 326**	**5**	**29 559**	**2**	**95 768**	**324**
Produits financiers	1 709		734		975	133
Charges financières	2 135		2 941		-805	-27
Résultat financier	**-427**		**-2 207**		**1 780**	**81**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**124 900**	**5**	**27 352**	**2**	**97 548**	**357**
Produits exceptionnels	2 976		45 323	3	-42 346	-93
Charges exceptionnelles	32 570	1	5 992		26 579	444
Résultat exceptionnel	**-29 594**	**-1**	**39 331**	**2**	**-68 925**	**-175**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	15 131	1	5 717		9 414	165
RESULTAT DE L'EXERCICE	**80 174**	**3**	**60 966**	**4**	**19 209**	**32**
	Bénéfice					

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	01 an
Brevets	01 an
Agencements, aménagements des terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencement des constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	de 1 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 10 à 15 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	N/A

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires et consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont les suivants : CICE 4T2016 de 6820 euros, rectificatif sur CICE 2014 à ne pas déduire pour 2378 euros et CICE 01/01/17 – 30/09/17 de 23705 euros.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de constitution de leur fond de roulement.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1613		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	43 765		18 140
Autres installations, agencements, aménagements	94 483		750
Matériel de transport	190 215		21 944
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**328462**		**40834**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	10 000		136
Prêts et autres immobilisations financières	11 360		
TOTAL	**21360**		**136**
TOTAL GENERAL	**351435**		**40970**

	Diminutions		Valeur brute immob. A fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1613	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		7 558	54 346	
Autres installations, agencements, aménagements			95 233	
Matériel de transport		99	212 060	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**7658**	**361639**	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			10 136	
Prêts et autres immobilisations financières			11 360	
TOTAL			**21496**	
TOTAL GENERAL		**7658**	**384748**	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1613			1613
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27 640	5 306	7 291	25 655
Autres installations, agencements, aménagements	18 686	6 359		25 045
Matériel de transport	150 100	30 393	99	180 394
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**196426**	**42058**	**7391**	**231094**
TOTAL GENERAL	**198039**	**42058**	**7391**	**232707**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 306				
Autres installations, agencements, aménagements	6 359				

Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	30 393				
TOTAL	42058				
TOTAL GENERAL	42058				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions		30300		30300
TOTAL provisions		**30300**		**30300**
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations		9 510		9 510
TOTAL dépréciations		**9510**		**9510**
TOTAL GENERAL		**39810**		**39810**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		9 810 30 000		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Commentaires : provision de 30 000 euros pour litige en cours avec un client

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 360		11 360
Clients douteux ou litigieux	15 474	15 474	
Autres créances clients	403 824	403 824	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	18	18	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	27	27	
Etat et autres collectivités publiques :			
- impôts sur les bénéfices	15 958	15 958	
- TVA	5 482	5 482	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	32 705	32 705	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 879	1 879	
Charges constatées d'avance	9 035	9 035	
TOTAL GENERAL	**495761**	**484401**	**11360**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	90	90		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	65 899	24 509	41 390	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	97 311	97 311		
Personnel et comptes rattachés	29 066	29 066		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	38 368	38 368		
Etat et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- TVA	5 037	5 037		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 804	2 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	23 363	23 363		
Autres dettes	18 290	18 290		
Dette représentative de titres empruntés				

Produits constatés d'avance	65 525	65 525		
TOTAL GENERAL	**345752**	**304363**	**41390**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes contractés des associés	29 274			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	34 190
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**34190**

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90
Emprunt et dettes financières divers	3 872
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	3 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	11 308
TOTAL	**9466**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	9035	65525
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	**9035**	**65525**

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4054	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4054	10

Commentaires :

Par AGE du 15 février 2018, une réduction de capital a eu lieu portant le capital social d'un montant de 40540 euros à un montant de 30100 euros (soit 3010 actions).

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	67 370
Ventes de produits finis	
Prestations de services	2 311 352
TOTAL	**2378722**

Répartition par marché géographique	Montant
France	2378722
Etranger	
TOTAL	**2378722**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	124 900	
Résultat exceptionnel (et participation)	- 29 594	
Résultat comptable	80 174	

Commentaires :

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Redevances payées : - cumuls exercices antérieurs - exercice	1094		1094
TOTAL	**1094**		**1094**
Redevances restant à payer : - A un au plus - A plus d'un an et cinq au plus - A plus de cinq ans	1094 1369		1094 1 369
TOTAL	**2463**		**2463**
Montant pris en charge dans l'exercice	1094		1094

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : crédit-bail	2 463
TOTAL	**2463**
Dont concernant : - Les dirigeants - Les filiales - Les participations - Les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés		
Ouvriers	13	
TOTAL	**19**	

Commentaires :

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Compléments de retraite pour personnel en activité Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite Indemnité de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires : un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit au cours de l'exercice afin de garantir le passif social. Le montant s'élève à 14000 euros à la clôture de l'exercice.

60 degrés
Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16 avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 508 065 034

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année est satisfaisante tant en chiffre d'affaires qu'en résultat.

Sur l'exercice nous entendons poursuivre l'orientation donnée à notre activité.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Exercice 2016-2017

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Fournisseurs	43 283,48 €	53 607,36 €	0 €	96 890,84 €
Pourcentage	44,67 %	55,33 %	0 %	100 %

Exercice 2015-2016

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Fournisseurs	13 239,15 €	41 316,74 €	0 €	54 555,89 €
Pourcentage	24,27 %	75,73 %	0 %	100 %

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Exercice 2016-2017

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Clients	208 438,71 €	102 772,67 €	92 430,00 €	403 641,38 €
Pourcentage	51,64 %	25,46 %	22,90 %	100 %

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 378 722 euros (contre 1 706 264 euros au titre de l'exercice précédent);

le total des produits d'exploitation s'élève à 2 398 965 euros (contre 1 767 669 euros au titre de l'exercice précédent);

les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 273 638 euros (contre 1 738 110 euros au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 495 296 euros contre 505 586 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 216 051 euros contre 208 959 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 427 euros contre – 2 207 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 124 900 euros contre 27 352 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 15 131 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 80 174 euros (contre un bénéfice de 60 966 euros au titre de l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 80 174 euros de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes soit	532 770 euros
Prélevés sur le bénéfice à hauteur de	80 174 euros
Prélevés sur les autres réserves à hauteur de	452 596 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende
Le dividende unitaire est de 177 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 2 avril 2018.

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018 modifient en profondeur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les dividendes de titres de sociétés.

A compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % : 17,2 % de prélèvements sociaux incluant la hausse de la CSG de 1,7 point de CSG et 12,8 % de prélèvement forfaitaire (impôt sur le revenu).

Cependant, Il est possible de demander la dispense de ce prélèvement de 12,8 % pour les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu de référence de l'avant dernière année est inférieur à :

- 50 000 euros pour les contribuables célibataires
- 75 000 euros pour les couples soumis à une fiscalité commune

La demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus distribués auprès de la société (je vous invite à nous adresser une copie de cette déclaration) avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur du bénéficiaire des revenus distribués indiquant que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du foyer fiscal auquel il appartient établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus (2016) est inférieur à 50 000 euros ou 75 000 euros selon la situation de famille (Formulaire ci-joint)

Il est rappelé que les dividendes perçus par le TNS (travailleur non salarié), son conjoint, son concubin pacsé et leurs enfants mineurs sont soumis aux cotisations sociales pour la part qui dépasse 10% du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

La fraction des dividendes assujettie à cotisations sociales ne supporte pas les prélèvements sociaux. Ainsi, dans ce cas de figure, les 17,20 % s'applique sur un montant maximum de 10 % du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

Les dividendes perçus en 2018 devront être déclarés en mai 2019 avec vos autres revenus de 2018.

Si cela est plus intéressant pour vous, l'option pour le barème progressif (abattement de 40 % + impôt sur le revenu) reste possible. En indiquant que vous optez pour le barème progressif, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû, si bien sûr vous l'avez payé et n'aurez donc pas profité du mécanisme de dispense.

En cas d'excédent le surplus vous sera restitué. L'option du barème progressif vous permet de conserver l'abattement de 40 % sur les dividendes bruts et la CSG déductible de 6,8 %.

Attention, l'option du barème progressif vous engage puisqu'elle est globale pour l'année en question et concerne donc aussi les intérêts et les plus values mobilières.

Les prélèvements sociaux et l'éventuel prélèvement forfaitaire unique (12,8%) doivent être retenus à la source par la société versante ou l'établissement payeur pour être immédiatement versés au Trésor public avant le 15 du mois qui suit la décision de mise en paiement des dividendes. **Pour le paiement, il n'est plus possible de pratiquer un virement. Il convient de se rendre sur le site « IMPOTS.GOUV », cocher « déclarer revenus capitaux mobiliers », renseigner les informations au moyen du formulaire 2777 D (ci-joint) et cliquer sur payer.**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

REMPLACEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

Cabinet « ACG D'AUBREBY GARCON », représenté par Monsieur Vincent d'AUBREBY, Commissaire aux comptes titulaire,
Madame Bénédicte SAPHORES épouse GARCON, Commissaire aux comptes suppléant,

Etant incompatibles, nous vous proposons de nommer :

Le cabinet « BDL AUDIT », dont le siège est à CAMBRAI (59400), 2 b, Rue de la Blanchisserie, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

Monsieur Patrick CHAVALLE, sis à VALENCIENNES (59300), 31 Avenue Clémenceau, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

Pour la période restant à courir soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Le Président

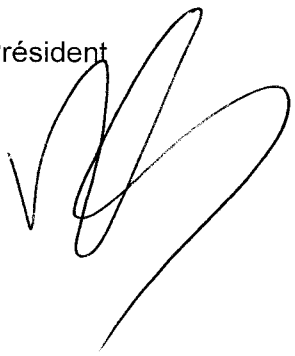

60 degrés
Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16, avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 508 065 034

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017
DEUXIEME RESOLUTION

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée :

- A titre de distribution de dividendes soit	532 770 euros
Prélevés sur le bénéfice à hauteur de	80 174 euros
Prélevés sur les autres réserves à hauteur de	452 596 euros

Résolution d'affectation votée :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 80 174 euros de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes soit	532 770 euros
Prélevés sur le bénéfice à hauteur de	80 174 euros
Prélevés sur les autres réserves à hauteur de	452 596 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende
Le dividende unitaire est de 177 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 2 avril 2018.

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018 modifient en profondeur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les dividendes de titres de sociétés.

A compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % : 17,2 % de prélèvements sociaux incluant la hausse de la CSG de 1,7 point de CSG et 12,8 % de prélèvement forfaitaire (impôt sur le revenu).

Cependant, Il est possible de demander la dispense de ce prélèvement de 12,8 % pour les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu de référence de l'avant dernière année est inférieur à :

- 50 000 euros pour les contribuables célibataires
- 75 000 euros pour les couples soumis à une fiscalité commune

La demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus distribués auprès de la société (je vous invite à nous adresser une copie de cette déclaration) avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur du bénéficiaire des revenus distribués indiquant que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du foyer fiscal auquel il appartient établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus (2016) est inférieur à 50 000 euros ou 75 000 euros selon la situation de famille (Formulaire ci-joint)

Il est rappelé que les dividendes perçus par le TNS (travailleur non salarié), son conjoint, son concubin pacsé et leurs enfants mineurs sont soumis aux cotisations sociales pour la part qui dépasse 10% du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

La fraction des dividendes assujettie à cotisations sociales ne supporte pas les prélèvements sociaux. Ainsi, dans ce cas de figure, les 17,20 % s'applique sur un montant maximum de 10 % du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

Les dividendes perçus en 2018 devront être déclarés en mai 2019 avec vos autres revenus de 2018.

Si cela est plus intéressant pour vous, l'option pour le barème progressif (abattement de 40 % + impôt sur le revenu) reste possible. En indiquant que vous optez pour le barème progressif, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû, si bien sûr vous l'avez payé et n'aurez donc pas profité du mécanisme de dispense.

En cas d'excédent le surplus vous sera restitué. L'option du barème progressif vous permet de conserver l'abattement de 40 % sur les dividendes bruts et la CSG déductible de 6,8 %.

Attention, l'option du barème progressif vous engage puisqu'elle est globale pour l'année en question et concerne donc aussi les intérêts et les plus values mobilières.

Les prélèvements sociaux et l'éventuel prélèvement forfaitaire unique (12,8%) doivent être retenus à la source par la société versante ou l'établissement payeur pour être immédiatement versés au Trésor public avant le 15 du mois qui suit la décision de mise en paiement des dividendes. **Pour le paiement, il n'est plus possible de pratiquer un virement. Il convient de se rendre sur le site « IMPOTS.GOUV », cocher « déclarer revenus capitaux mobiliers », renseigner les informations au moyen du formulaire 2777 D (ci-joint) et cliquer sur payer.**

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

vote contre
vote pour :

Pour copie certifiée conforme
Le Président